



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4012

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Haltéro Club Lyonnais pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit 53 rue Belfort à Lyon 4e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4012 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION HALTERO CLUB LYONNAIS POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT 53 RUE BELFORT A LYON 4E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux, situés 53 rue de Belfort à Lyon 4^e, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 04039, appartenant à son domaine public.

Afin de contribuer au développement de la pratique de la musculation, de la remise en forme et de la force athlétique à Lyon, la Ville de Lyon met à disposition de l'association cet ensemble de locaux d'une surface de 275 m², composé de deux salles d'entraînement, de vestiaires-sanitaires, d'un bureau et d'un espace extérieur. Il abritera également son siège social.

Le club a été créé en 1952 par M. Roger Gourhand, il est affilié à la Fédération Française de Force et a formé de nombreux compétiteurs titrés au niveau national dans plusieurs disciplines (haltérophilie, force athlétique, développé couché, culturisme). Il compte plus de 250 adhérents dont 20 % de femmes (saison 2016-2017).

Dans la mesure où la convention du 10 juillet 2008 est arrivée à échéance, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies, ainsi qu'au téléphone et à tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrira les abonnements ou contrats à son nom et prendra en charge le coût des consommations.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 26 701 € par an.

Cette convention prendra effet dès la signature par la Ville de Lyon pour une durée de trois ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Haltéro Club Lyonnais sise 53 rue Belfort à Lyon 4^e, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT